

# MAISON DE LA TRANQUILLITÉ PUBLIQUE



[www.maisontranquillite.fr](http://www.maisontranquillite.fr)



**02 40 41 99 99**

lundi au vendredi 8h - 19h // samedi 8h - 13h

Permanence téléphonique  
«Allo tranquillité publique»



Accueil du public  
**11 boulevard Stalingrad**  
**8h30 - 17h30**

DG Information et Relation au Citoyen - Ville de Nantes - 2017-03-014 - © Crédit photos : Getty Images

Imprimé sur papier recyclé - Ne pas jeter sur la voie publique



## MAISON DE LA TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

### VOS NUMÉROS UTILES

- 15** **SAMU**, intervention d'une équipe médicale lors d'une situation de détresse vitale.
- 17** **Police Nationale**, pour une infraction qui nécessite une intervention immédiate de la police.
- 18** **Pompiers**, pour une situation d'accident contre les personnes et les biens.
- 112** **Numéro d'urgence européen** pour l'intervention des services d'urgence et de secours.
- 114** **Numéro d'urgence pour les personnes sourdes et malentendantes.**
- 115** **Urgence sociale**, pour signaler une personne en détresse sociale.
- 119** **«Allo enfance en danger»**, pour les enfants en danger ou les parents en difficulté.
- 3919** **«Violences femmes info»**, violences faites aux femmes.
- 3020** **«Non au harcèlement»** pour les élèves, parents et professionnels.

NUISANCES  
INCIVILITÉS  
SÉCURITÉ  
RÈGLEMENTATION

Des réponses pour les Nantaises

DÉCOUVREZ LA  
**MAISON  
DE LA TRANQUILLITÉ  
PUBLIQUE**

VILLE DE  
**Nantes**



NUISANCES, INCIVILITÉS, SÉCURITÉ, RÉGLEMENTATION

**La Maison de la tranquillité publique répond aux préoccupations des Nantais.es, en matière de sécurité et de tranquillité publique.**

La Maison de la tranquillité publique, c'est :

- ▶ un accueil téléphonique «Allo tranquillité publique» accessible du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h à 13h au **02 40 41 99 99**
- ▶ un site Internet dédié [www.maisontranquillite.fr](http://www.maisontranquillite.fr) pour trouver des réponses rapidement à toutes les questions de réglementation, d'occupation du domaine public, de sécurité et de tranquillité publique
- ▶ un suivi et un traitement individualisé des demandes
- ▶ un accueil physique auprès des services experts
- ▶ des permanences pour soutenir les Nantais.es : accompagnement administratif, accompagnement juridique des familles et des victimes, conciliation, médiation

**MAISON  
DE LA TRANQUILLITÉ  
PUBLIQUE**

VILLE DE  
**Nantes**

LA MAISON DE LA TRANQUILLITÉ PUBLIQUE RÉPOND À MES QUESTIONS, M'INFORME ET M'ACCOMPAGNE POUR :



- Régler un conflit avec un voisin
- Signaler un stationnement gênant
- Me protéger et protéger mes biens



- M'assurer que mon logement est décent et sécurisé
- Avoir la bonne réaction en cas de fuite de gaz
- Avoir des conseils sur les risques d'intoxication



- Déclarer un sinistre
- Déclarer la dégradation de mon véhicule, un vol
- Bénéficier d'un accompagnement juridique et psychologique



- Récupérer mon véhicule à la fourrière
- Comprendre les aires de livraison
- Créer un stationnement pour les personnes à mobilité réduite



- Réserver une place de stationnement pour mon déménagement
- Déclarer une manifestation sur l'espace public
- Obtenir un permis de stationnement pour un chantier



- Installer ma terrasse permanente ou occasionnelle
- Obtenir un emplacement sur un marché
- Obtenir une autorisation de stationnement pour mon taxi



- Engager une démarche de médiation
- M'orienter vers le bon interlocuteur (Police Nationale, association de médiation ou d'aide aux victimes)
- Bénéficier d'une aide pour lutter contre les incivilités et les discriminations



- Prévenir des risques liés aux intempéries
- Prévenir du risque d'incendie
- Effectuer des aménagements dans mon établissement recevant du public